

pour introduire des aliments directement dans cette partie de l'intestin et éviter ainsi de les mettre en contact avec le pylore qui ne peut plus leur livrer passage ; théoriquement, elle est séduisante, mais pratiquement elle ne paraît pas appelée à un grand avenir. Quant à la gastrotomie, elle est indiquée quand le cancer siège vers le cardia et l'œsophage et quand les aliments ne peuvent pas pénétrer dans l'estomac. Elle consiste à ouvrir l'estomac et à maintenir la plaie ouverte au moyen d'une canule pour y introduire des aliments liquides. Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces opérations, qui sont en dehors de notre sujet.

---

Il est bon de se rappeler que le chloroforme est dangereux pendant qu'on l'administre, et l'éther après l'opération.

On dit que l'infusion chaude de Capsicum est le spécifique du hoquet.

Le Dr Brook dit qu'une douleur lancinante produite par la percussion au niveau de la dernière côte, est un signe d'une grande valeur dans le cas où le diagnostic de calcul du rein est incertain.

Le Dr Mays recommande dans le *Journal de Médecine de Paris* l'emploi du salicylate de soude, dans les hémophyses profuses et persistantes qui se montrent chez les arthritiques, qu'il a employé lui-même avec beaucoup de succès.

Un projet de loi vient d'être présenté à la législature du Michigan par le Dr W. R. Edgar pourvoyant à la castration des épileptiques et de faibles d'esprit internés dans les asiles de l'état, avant leur élargissement, ainsi que de toute personne convaincue de viol, ou convaincue de félonie pour la troisième fois.

Le Dr Olano a fait l'autopsie d'une femme morte en couches avant l'expulsion de l'enfant. Le fond de l'utérus atteignait le foie et contenait un fœtus bien conformé du sexe féminin mesurant 27 pouces de longueur et pesant 26 livres. On croit que la femme dépassait de beaucoup le terme ordinaire de la grossesse, mais il n'y avait pas de preuve médicale du fait.

La profession médicale de la province de Québec à l'honneur de compter deux de ses membres dans le cabinet Marchand, l'honorable Dr Marcil, président du conseil législatif, et M. le Dr Guérin ministre sans portefeuille, trois au conseil législatif, les honorables M. de Boucherville, Girouard et Ross, et six à la chambre d'assemblée, MM. les Drs Bélan, Bissonnette, de Grosbois, Grenier, Lalonde et Lalonde.